

DEMANDE DE SUBVENTION

Nom:	Prénom:
Rue:	N°:
Code postal:	Commune/Localité:
Tél.:	E-mail:
Numéro IBAN:	BIC:

sollicite une subvention pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles et pour la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

Prière de cocher la ou les rubrique(s) valable(s) et de soumettre la demande à l'Administration communale

A	Rénovation énergétique et économies d'énergie et de ressources naturelles	Montant accordé
1	Conseil en énergie	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 250 €
2	Isolation thermique extérieure ou intérieure des murs extérieurs d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1500 €
3	Isolation thermique de la toiture ou de la dalle supérieure contre une zone non chauffée d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
4	Isolation thermique de la dalle inférieure ou des murs contre sol ou zone non chauffée d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
5	Remplacement fenêtres et portes fenêtres	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
B	Construction durable	Montant accordé
1	Construction d'un logement durable	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
2	Établissement d'un certificat LENOZ	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €



C		Energies renouvelables & collecte eau de pluie	Montant accordé
	1	Installation solaires photovoltaïques (max. 30 kWp)	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
	2	Installation solaires thermiques	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
	3	Installation de pompes à chaleur	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
	4	Installation d'un chauffage central à granulés de bois, à plaquettes de bois ou à bûches	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 1000 €
	5	Installation d'une infrastructure pour la collecte d'eau de pluie	50 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
D		Chauffage	Montant accordé
	1	Contrôle unique de l'efficacité énergétique (« Heizungscheck »)	50 €
	2	Remplacement d'un ancien circulateur de chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique (IEE ≤ 0.20)	50 €
	3	Remplacement d'un système de chauffage fossile par un système à énergie renouvelable	500 €
E		Mobilité douce	Montant accordé
	1	Achat d'un vélo, d'un vélo électrique ou d'un cycle à pédalage assisté (Pédelec/max. 0,25 kW et 25 km/h)	10 % du prix d'achat (max. 200 €)
F		Mobilité électrique	Montant accordé
	1	Achat d'une voiture électrique	10% de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
	2	Installation d'une borne de recharge pour voitures	25% de la subvention étatique avec un maximum de 200 €
G		Appareils électroménagers	Montant accordé
	1	Réparation d'appareils électroménagers (réfrigérateur, congélateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, plaque de cuisson, micro-ondes)	50% de la facture, avec un maximum de 100€ par an et par ménage
	2	Remplacement d'un appareil électroménager par un appareil de la classe énergétique la plus élevée (réfrigérateur, congélateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, plaque de cuisson, micro-ondes)	10% de la facture, avec un maximum de 100 € par 10 ans et par ménage



Les conditions d'octroi des mesures énumérées ci-dessus sont les suivantes :

1. Les aides reprises aux points A, B, C et F sont subordonnées à l'obtention d'une aide financière étatique correspondante. Une copie de la décision étatique doit être jointe à la demande.
2. Les demandes doivent être introduites au plus tard dans un délai de trois mois après réception de la décision ou facture correspondante.
3. Pour le remplacement d'un circulateur de chauffage, un certificat attestant un indice d'efficacité énergétique conforme à la réglementation européenne applicable doit être joint.
4. Un seul vélo ou vélo électrique est subventionné par personne et par période de cinq années.
5. Pour les aides prévues au point G, la facture dûment acquittée doit être jointe à la demande.
6. Pour le remplacement d'un appareil électroménager, un document attestant la classe énergétique de l'appareil acquis doit être fourni.
7. Chaque demande doit comprendre :
 - le formulaire communal dûment rempli ;
 - les factures acquittées ;
 - ainsi que les pièces justificatives nécessaires.

Le montant de la subvention accordée ne peut en aucun cas dépasser la dépense effectuée par le requérant diminuée du montant de la subvention étatique.

....., le / /

Signature du demandeur

Réservé à l'Administration
Numéro :
Date d'entrée :
Subvention :
<input type="checkbox"/> accordée montant (€) :
<input type="checkbox"/> refusée motif :